



DECISION PRISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L.2122.22
DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : fixation des tarifs funéraires 2025

Le Maire,

Vu l'article L.2122.22 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la délégation du Conseil Municipal au Maire pour « fixer les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal »,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 et 17 décembre 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant que les tarifs des recettes de la ville ont été fixés lors du conseil municipal du 10 décembre 2024 et listés dans un catalogue des tarifs,

Considérant que, pour faciliter le règlement en espèces de ces sommes, les tarifs sont souvent arrondis au centième d'euro le plus proche de 0 ou 5 centimes,

Considérant que les arrondis n'ont pas été pris en compte lors de la présentation du catalogue des tarifs,

D E C I D E

De rectifier et fixer les tarifs des frais funéraires 2025 en les arrondissant et de les lister dans le document joint à la présente décision.

AUBY, le 27 décembre 2024

Le Maire,
Christophe CHARLES

Frais funéraires

Désignation	TARIFS		
	2024	2025	variation

Cimetière* : concession (terrain) et renouvellement			
d'une durée de 30 ans - emplacement simple	352,10 €	362,65 €	3%
d'une durée de 30 ans - emplacement double	633,75 €	652,75 €	3%
d'une durée de 50 ans - emplacement simple	623,60 €	642,30 €	3%
d'une durée de 50 ans - emplacement double	1 122,70 €	1 156,40 €	3%

Columbarium* : concession (pour 2 urnes selon la dimension + plaque incluse)			
D'une durée de 15 ans	400,30 €	412,30 €	3%
D'une durée de 30 ans	670,30 €	690,40 €	3%
D'une durée de 50 ans	1 072,95 €	1 105,15 €	3%

Columbarium* : renouvellement			
pour une durée de 15 ans	nouveau tarif	328,30 €	
pour une durée de 30 ans	nouveau tarif	598,30 €	
pour une durée de 50 ans	nouveau tarif	1 000,95 €	

Cavurne* : concession (terrain+caveau pour 4 urnes selon la dimension)			
D'une durée de 15 ans	561,60 €	578,45 €	3%
D'une durée de 30 ans	651,60 €	671,15 €	3%
D'une durée de 50 ans	786,35 €	809,95 €	3%

Cavurne* : renouvellement (concession - cuve)			
pour une durée de 15 ans	nouveau tarif	189,60 €	
pour une durée de 30 ans	nouveau tarif	279,60 €	
pour une durée de 50 ans	nouveau tarif	414,35 €	

Redevances			
Frais de caveau provisoire par jour	6,00 €	6,15 €	3%
Plaque pour stèle au jardin du souvenir	10,00 €	10,30 €	3%

Etat-civil			
délivrance d'un 3ème exemplaire et suivant d'un livret de famille	15,90 €	16,40 €	3%

**ces recettes sont versées en totalité au budget du CCAS d'Auby.*